



## Divorcée je déménage à 850 kms de mon ex mari avec mes enfants.

Par **peggy**, le **29/05/2010** à **17:34**

Bonjour,  
Je suis actuellement divorcée depuis juillet 2005.  
J'ai la garde de mes deux enfants de 7 et 11 ans et leur père vit à 5 kms de chez nous.  
Nous sommes responsables légaux tous les 2 de nos enfants.  
Je souhaiterai déménager à 850 kms du lieu d'habitation du père de mes enfants mais je ne souhaite pas modifier les droits de leur père à savoir qu'il lui sera possible de voir ses enfants tous les 15 jours et la moitié de chaque vacances (la seule modification sera qu'il verra les enfants tous les 15 jours et non 2 ou 3 fois par mois selon s'il y a 4 ou 5 weekend car il nous sera difficile de faire le trajet 3 fois par mois). En effet, mon conjoint et moi même prendront à notre charge les déplacements prévus pour que cela soit possible.  
Ma question est la suivante :  
Quels sont mes droits et mes devoirs devant cette situation, dois-je saisir le JAF pour indiquer noir sur blanc ces obligations de déplacement, dois-je notifier par lettre RAR à mon ex mari mon projet de déménagement, et enfin peut-il nous contraindre à ne pas mettre en place ce déménagement?  
En vous remerciant par avance de votre réponse  
Cordialement